La liberté d’expression en France : l’exemple des caricatures.

En France, on peut parler, écrire et dessiner librement à condition :

* de ne pas injurier quelqu’un,
* de ne pas dire des mensonges.

Sinon la personne blessée peut faire un procès.

Les caricatures sont des dessins qui se moquent ou qui font réfléchir.

La liberté d’expression s’exprime beaucoup dans les journaux écrits grâce à des textes, des dessins, des photos…

Un journaliste a le droit de se moquer, c’est sa liberté, et le lecteur a le droit de ne pas être d’accord avec lui.

En démocratie on a le droit de ne pas avoir les mêmes idées !

Pour être libre de penser, c’est bien de lire un journal comme Mon petit Quotidien.

 Les mascottes du journal.